

Quelles sont les différences entre les maisons de retraite et les foyers de soins de longue durée?

ORMR
Office de réglementation
des maisons de
retraite



Qui est admissible?

Maisons de retraite

Personnes de tous les âges, mais majorité de résidents de plus de 65 ans

Foyers de soins de longue durée

Personnes de plus de 18 ans satisfaisant les critères d'admissibilité et nécessitant des soins de santé spécifiques



Qui choisit où vit une résidente ou un résident?

Maisons de retraite

La résidente ou le résident et sa famille choisissent l'option qui lui convient le mieux

Foyers de soins de longue durée

La résidente ou le résident et sa famille indiquent l'établissement de leur choix, mais ce sont les services de santé régionaux qui, selon la disponibilité, accompagneront son entrée dans un foyer de soins de longue durée



Qui paie?

Maisons de retraite

Les résidents paient mais peuvent recevoir des services de soins de la part d'un fournisseur externe financé par le gouvernement

Foyers de soins de longue durée

Les soins sont financés par le gouvernement, tandis que les résidents paient les frais de logement*

*Certaines subventions peuvent être disponibles.



Qui s'assure de la sécurité des résidents?

Maisons de retraite

Réglementation assurée par l'Office de réglementation des maisons de retraite (ORMR)

Foyers de soins de longue durée

Réglementation assurée par le ministère des Soins de longue durée



Quels sont les services de soins disponibles?

Maisons de retraite

Éventail de services de soins que les résidents peuvent recevoir de la part de fournisseurs privés

Foyers de soins de longue durée

Spécialement pour les personnes âgées ayant besoin de soins 24 heures sur 24, 7 jours sur 7, financés par le gouvernement



Pour en **savoir plus** sur l'ORMR et les outils qu'il propose pour aider la population ontarienne à trouver une maison de retraite, vous pouvez :

consulter le **rhra.ca**
composer le **1 855 275-7472**